



Problème facture avocat!

Par **Itachi_94**, le **15/12/2012 à 22:43**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai un petit problème. J'ai été arrêté, mis en examen et écroué. Une relaxe est fortement possible car je n'avais rien fait. La détention était ordonné sous un faux témoignage (le témoin a reconnu avoir menti)rnrnBref, j'ai fais appel à un avocat. je lui ai demandé plusieurs fois le tarif car je ne peux aller jusqu'à un certain point. Celui ci a évité le sujet délibérément... tout le temps.rnrnNous n'avons signé aucune convention d'honoraire, absolument rien. Il ne m'a jamais demandé d'avance.rnEN sortant (le Juge a décidé de lui même de mettre fin au mandat de dépôt car il arrivait à son terme) donc 8 mois.rnrnEt la je reçois sa facture : + de 12.500 € d'honoraires car que celui-ci n'est même pas un pénaliste...rnJ'en ai pris un nouveau (qui est connu) et qui ne me demande entre 3.000 et 4.000 € maximum pour mon affaire.rnrnSi je ne le paie pas, qu'est ce que je risque ?rnMerci d'avance.

Par **Itachi_94**, le **17/12/2012 à 14:40**

toujours personne?

Par **Itachi_94**, le **19/12/2012 à 12:11**

???

Par **Adonis**, le **19/12/2012** à **21:30**

Bonjour, rnrnL'avocat risque de faire taxer ses honoraires par le Bâtonnier, qui peut éventuellement les réduire au passage.rnrnC'est une procédure contradictoire, donc vous serez appelé à exposer votre point de vue.rnrnBien cordialementrnrnAdonis

Par **Itachi_94**, le **21/12/2012** à **01:12**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse!rnrnPouvez vous m'indiquer si l'avocat fait systématiquement appel au Bâtonnier?rnrnPar expérience, qui est le plus avantage dans la plupart des cas si nous passons par le Bâtonnier?rnrnEt quand l'affaire est close, est ce que ce sont les huissiers qui se charge de récupérer les fonds ou non?

Par **Itachi_94**, le **27/12/2012** à **00:16**

?

Par **Itachi_94**, le **29/12/2012** à **11:02**

Relance